

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable inva-
riablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Première insertion 5cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions
libérales.

Épurons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des Amendements.

DES CENDRES DE BOIS ET DES EFFETS QU'ELLES
PRODUISENT SUR LE SOL.

(Suite.)

Q.—Est-il préférable d'employer la cendre seule, ou de la mêler aux engrais ?

R. Dans l'emploi de la cendre comme dans celui de la chaux, l'union du fumier avec l'une ou l'autre substance, double réciproquement leur action, et ce mélange accroît à un très-haut degré la fécondité naturelle du sol.

Q.—Quels procédés faut-il employer pour tirer de la cendre le meilleur effet possible ?

R.—Ces procédés sont les mêmes que pour l'emploi de la chaux. On peut d'abord la mettre en petits tas sur la terre ; on peut encore couvrir ces tas de terre ; enfin elle peut être employée en compost. Quand le moment de la répandre sur le sol est arrivé, on doit prendre soin qu'elle soit également répandue sur toute la surface.

Q.—Les cendres vives sont-elles préférables aux cendres lessivées ?

R.—Non ; au contraire, de nombreuses expériences ont démontré que les cendres lessivées produisent plus d'effets, sous un même volume, que les cendres vives. Il y a pourtant une exception à cette règle : Quand on veut amender, par l'emploi de cette matière, les terres qui avoisinent la mer, et où se trouvent des substances salines (qui contiennent du sel), la cendre vive doit être préférée.

Q.—Mais si la cendre produit d'aussi grands effets sur la terre et sur les récoltes, et si la cendre lessivée est préférable à la

cendre vive, pourquoi la plupart de nos cultivateurs n'en font-ils pas usage ?

R.—Nous ne savons ce qui, jusqu'ici, a pu engager presque tous les cultivateurs à rejeter un amendement si précieux. Nous ne pouvons les excuser et les disculper qu'en supposant qu'ils ignorent les effets admirables que peuvent produire les cendres lessivées ; car autrement nous les regarderions comme coupables envers leur pays et leur famille.

Nous espérons que nos lecteurs ne donneront plus le triste spectacle d'hommes inexpérimentés, qui jettent à la voirie des objets qui peuvent faire leur fortune. Et si quelques cultivateurs s'obstinaient à ne pas profiter des cendres lessivées, ce serait une belle occasion pour leurs voisins, qui veulent améliorer et amender leurs terres et par là, en doubler et tripler les revenus, d'obtenir ces cendres, sans payer un sou ; car comment feraient-ils payer ce qu'ils jettent partout, pourvu que ce ne soit pas sur les récoltes ou les prairies.

Un cultivateur expérimenté et fort habile, nous racontait, il y a à peine quelques mois, ce qui suit : " Voyant l'entêtement de mes voisins à ne pas vouloir utiliser leurs cendres lessivées, même pour améliorer leur jardinage, je me décidai à mettre cet entêtement à contribution. Je demandai à tous ces pauvres cultivateurs s'ils voulaient me laisser enlever ces cendres, qui leur étaient inutiles et même nuisibles. Tous s'empressèrent de me les accorder. Cette année là, je pus, sans déboursier un sou, recueillir cent quelques minots de cendre et amender six arpents de ma terre. La récolte qui suivit cet amendement fut très-abondante, tandis que mes voisins n'eurent en partage que la plus maigre moisson. Cependant ce contraste ne put encore leur ouvrir les yeux, et le printemps suivant, j'obtins d'eux la même faveur ; même résultat à l'autonne. Enfin, la troisième année, quelques-uns d'entr'eux se dirent qu'ils pouvaient bien retirer quelques bénéfices de leurs cendres, mais ils ne se décidèrent pas encore à en faire usage

“ eux mêmes. Ils me proposèrent de me vendre leurs cendres
 “ au prix de six sous le minot, vous pouvez croire que je sautai
 “ à pieds joints sur cette offre. Voilà cinq ans que j’achète
 “ ainsi leurs cendres, et ils en sont encore à préférer six sous à
 “ un revenu bien plus considérable que leur procurerait l’emploi
 “ de cette substance. Et aujourd’hui je puis assurer que l’igno-
 “ rance et l’entêtement de mes chers voisins a augmenté, dans
 “ cette espace de temps, mon revenu de 400 louis et plus.”

Nous conseillons à tous les cultivateurs qui ont de tels voisins, de mettre aussi leur entêtement à suivre une misérable routine, à contribution. Aussitôt que leur lessive ou leur savon sont terminés, allez à leur secours, enlevez les cendres qui les embarassent et couvrez-en vos champs.

En agissant ainsi vous leur rendez un double service ; d’abord, comme nous venons de le dire, vous les débarrasserez, ensuite vous leur donnerez un exemple qui, tôt ou tard, les forcera d’ouvrir les yeux, et les engagera à chercher l’abondance dans les amendements qui sont sous leurs mains. Oui, soyez certains, lecteurs, que vos améliorations et vos succès feront plus pour les routiniers que les plus belles théories que nous pouvons leur enseigner ; car ces hommes ne croiront jamais s’ils ne voient pas ce qu’on leur dit. Aussi sommes-nous persuadé que la ferme du Collège de Ste. Anne fera plus pour l’avancement agricole de cette paroisse, et des paroisses environnantes, que tous les livres et les Gazettes du monde.

Depuis le dernier numéro de la *Gazette*, nous avons reçu la correspondance qui suit, à l’appui de ce que nous avons dit des bons effets de la cendre sur la plupart des terres.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire votre article sur l’emploi de la cendre, en agriculture, et je vous en remercie, au nom de tous les cultivateurs, car il devra rendre d’importants services à la classe agricole.

Permettez-moi, M. le Rédacteur, d’unir ma faible voix à la vôtre pour appuyer vos avancées de ma propre expérience : Depuis six ans j’emploie sur mes champs autant de cendre qu’il m’est possible d’en avoir, et j’en ai retiré les plus heureux résultats.

La différence qui existe entre mes récoltes d’aujourd’hui et celles qui ont précédé l’emploi de la cendre, est plus que suffisante pour décider les plus indifférents à suivre mon exemple.

Les parties de mon terrain qui ne me donnaient alors que neuf à dix minots de céréales, donnent, chaque année, de vingt-cinq à trente minots, et le grain est d’une qualité bien supérieure.

Ce n’est pas là mon seul bénéfice : mes récoltes de foin ont presque doublé, et mon pâturage est bien plus riche et abondant.

Quelques-uns de mes voisins commencent à s’apercevoir des bons effets de l’emploi de cette substance, mais ils l’emploient encore en trop petite quantité. Je souhaite que l’article de votre *Gazette* les déterminera, une bonne fois, à profiter sérieusement de cet amendement précieux.

PH. G.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

A peine les souhaits et les vœux de la nouvelle année ont-ils été formés, afin que l’esprit de paix et de bien-être se répandit sur le monde, que le démon de la guerre et des discordes civiles a repris son empire.

Dans notre Amérique, après la bataille sanglante que s’étaient livrée tout dernièrement les deux partis, le Nord et le Sud, on pouvait croire qu’à force de répandre le sang et de ruiner toutes les ressources de leur pays, ces partis songeraient enfin aux moyens de rétablir la paix soit par la soumission de l’un des partis, soit par un accord mutuel et définitif entre les deux. Mais non. Pendant que les principales armées des deux côtés sont engagées sur un point, des armées secondaires, sur divers autres points, se livrent des combats acharnés, où la ruine et le sang ne sont pas moins en cause que sur les grands champs de bataille. De sorte que, si rien n’intervient, ni du ciel, ni de la terre, dans ce conflit sauvage, on ne saurait dire quel genre de scandale ou d’horreur les ci-devant Etats-Unis réservent au monde.

Ce n’est pas, toutefois, que l’envie d’intervenir manque aux Puissances européennes. Elles voient bien en Amérique, mais non en Italie, ce qui ne se conçoit guère, que ces luttes nationales portent malheur à tout. L’humanité, le maintien de l’ordre et de la paix, la sauve-garde des intérêts matériels, y sont, disent-elles, gravement compromis. En effet, les coups portés là au commerce et à l’industrie ont leurs contrecoups en Europe, et l’Angleterre et la France sont les premières atteintes de ces fâcheux contre-coups. Voilà pourquoi ces deux grandes nations trouvent fort à propos, en face de leurs ouvriers mourant de faim, ou menaçants, que l’intervention soit de mise et de justice dans les Etats-Unis, pendant que la non-intervention reste, à leurs yeux, un droit sacré en Italie, dont, pour le moment, elles n’ont rien à craindre. Voilà bien l’humanité de la politique. Et pourtant, quelque triste que soit l’état social des américains, quelque dommage qu’il apporte aux grands peuples de l’Europe, cet état et ce dommage ne sont pas à comparer avec la situation et les causes de ruine européenne opérées en Italie par l’usurpation et la tyrannie des Piémontais. Mais, encore une fois, il n’y a point de coton en Italie : c’est vrai ; mais il y avait de l’ordre, de la paix, des puissances légitimes qui maintenaient le droit et la liberté de chacun. Il y avait de la sécurité pour le travail du citoyen, pour tous ses genres d’intérêts, pour sa foi religieuse sur-tout, mère et garant des bonnes mœurs et de tous les devoirs. Tout cela valait bien là, en faveur de l’intervention, autant que l’intérêt du coton en Amérique, pour faire vivre une société et la maintenir dans l’ordre et dans la paix.

Mais non : aveugles jusqu’au bout, les gouvernements du jour, en Europe, ne voient que le pain matériel à fournir aux peuples pour les tranquilliser. Et comme le coton est aujourd’hui pour les peuples marchands la source obligée du pain quotidien, il faut du coton avant tout ; la justice, l’humanité, le règne des principes viendront après. De là les fléaux qui durent en attendant que le sens revienne aux Puissances. Mais y a-t-il apparence que ce sens revienne ? Examinons.

Voyez Lincoln, ce président entêté, qu’on dit à la

veille de prendre lui-même le commandement général des armées du Nord, plutôt que d'aviser aux moyens d'épargner la vie et la fortune de ses concitoyens. En vain le journalisme et l'opinion laissent-ils voir clairement que la guerre et les ruines qu'elle fait ne sauraient renouer le lien constitutionnel qui unissait les deux partis ; qu'il faudrait plutôt s'occuper à ménager une entente amicale, pour rendre à ces partis qui s'épuisent, les bienfaits d'un gouvernement régulier et la haute prospérité publique dont ils donnaient au monde le rare et magnifique exemple ; rien ne fait impression sur l'esprit de ce dictateur aveugle. Sans doute, il faut le croire, il a son parti, ses hommes extrêmes, prêts à dire comme lui : périsse la patrie, plutôt que la haine et la servitude que nous avons jurées à l'ennemi. Mais si cet ennemi a juré la même chose, comme vraiment il s'en montre assez capable, la guerre et la ruine seules pourront donc séparer les combattants ; dont les restes tomberont sous une main de fer, ou chercheront à travers bien des vicissitudes peut-être à se reconstituer comme peuple, c'est-à-dire à recommencer l'œuvre de Washington.

Toujours est-il que la grande république, placée depuis deux ans sous le coup d'une épreuve ou d'un châtement providentiel, paraît plus que jamais avoir outre-passé déjà l'apogée de sa gloire et de son bien-être. C'est une leçon pour les autres peuples et pour leurs chefs. L'orgueil est à craindre pour les peuples comme pour les individus ; et c'est par ce grand défaut que le peuple américain semble avoir failli le plus. Aujourd'hui même où il devrait enfin se reconnaître affaibli et humilié, il ne pense toujours qu'à la facilité prétendue de vaincre et de dompter son ennemi. Il ne voit pas encore que cet ennemi tant de fois foulé aux pieds, dit-on, est néanmoins toujours debout, toujours en face, humiliant et vaincant trop souvent ceux-là même qui le prétendent vaincu et soumis.

Ce caractère d'orgueil qui se nuit tant à soi-même et aux autres, dans l'histoire des peuples du jour, se retrouve sur un plus triste plan encore dans les affaires d'Italie. Voyez là Victor-Emmanuel, plongé complètement dans le parti-pris le plus désespéré ; ayant à faire face, seul actuellement, et au flot révolutionnaire qui monte toujours et qui arrive presque jusqu'aux marches du trône, et à la réaction que font, avec plus d'ensemble et d'ardeur que jamais, les populations restées fidèles aux princes légitimes ; sans compter l'opposition plus grave que toutes les autres, et qui seule triomphera à la fin, l'opposition catholique : voyez, disons-nous, ce Victor-Emmanuel décidé jusqu'à la fin à ruiner l'Italie et à la faire passer peut-être de nouveau sous la main d'un conquérant, ou à la faire partager en lambeaux comme la Pologne, plutôt que de revenir sur ses pas, en rendant ce qu'il n'a acquis que par la fraude ou la violence.

Lui aussi est humilié aujourd'hui au dernier degré. Ses finances sont épuisées, ses hommes d'état, ses généraux, sa police même est usée. Son parlement italien, vrai club de Jacobins, ne semble s'être réuni, cette année, que pour se livrer une guerre intestine où

toutes les turpitudes du régime piémontais sont mises en évidence à la face du monde entier : et ce, par des témoignages non équivoques, puisqu'ils viennent de la bouche même des auteurs de ces turpitudes.

Malgré un tel état de choses, le gouvernement du roi galant-homme, abandonné pour le moment, du moins, en apparence, de l'appui de la France, au lieu de se faire, quelque part, des amis, surtout au milieu de son peuple, s'occupe à persécuter de plus en plus la force la plus vive de la nation, le clergé. Il ne vise pas moins qu'à constituer un schisme dont les membres, s'il réussissait, dociles sous sa main comme les *papas* avilis du schisme grec, ou comme les *ministres du saint évangile* dans certains pays hérétiques, rehausseraient son autorité en réagissant en son nom et sous sa discipline, sur la foi des peuples. Grâce à Dieu, cela n'arrivera pas. Il y a eu, à la vérité, quelques pénibles défections dans le clergé italien : mais tout le monde sait que là, comme dans tout l'univers catholique, la masse entière du clergé, chefs et pasteurs du second ordre, s'est montrée saine et ferme.

C'est donc bien mal s'y prendre, pour un gouvernement à bout de moyens, de s'aliéner un corps le plus en état, par la haute puissance de son ministère, de reconcilier ce gouvernement avec les populations ; si toutefois un tel gouvernement est reconciliable avec les peuples qu'il a trompés et qu'il opprime.

Là donc il y a aussi un grand enseignement pour les peuples qu'on égare par les vains cris de liberté, et pour les gouvernants qui ne comptent que sur les passions des peuples, ou sur l'orgueil de la puissance et de la force.

Passons en Grèce. Les Grecs pensaient qu'on refaisait un roi aussi vite qu'on le défait. Cependant, malgré que ce talent du jour qu'ont acquis les peuples de changer les représentants du pouvoir comme un artiste de village change ses marionnettes, voilà que les princes auxquels on a offert la couronne d'Othon, se font tirer l'oreille. Et pourtant, il s'agit de la patrie d'Homère, de Thémistocle, de Léonidas et de tant d'autres célébrités antiques dont on a un peu trop chargé notre mémoire au collège, au risque de fausser le jugement sur les véritables grands hommes. En outre, quel attrait y a-t-il aujourd'hui d'ambitionner un trône du haut duquel vous pouvez être renversé demain par une bourrasque populaire. Non ; tant que les vrais principes n'affermiront de nouveau les chefs des nations dans le cœur et la conscience des sujets, ces chefs improvisés serviront de jouets, comme aujourd'hui, à une populace ignorante et égarée. Et la république ou le socialisme, genres de gouvernement vers lesquels on aspire exclusivement aujourd'hui, comme au dernier mot du problème politique et à la plus sûre garantie de la liberté, n'échapperont point au même résultat tant que l'on reconnaîtra aux masses abusées, irritées ou dégradées, le *droit nouveau* de faire et de défaire à leur gré l'autorité souveraine. Les Grecs du jour, quoique doués encore de courage guerrier et de quelques rares lambeaux des qualités et du caractère qui ont rendu fameux dans l'histoire

leurs ancêtres, viennent de servir de dupes, de la manière la plus naïve possible, à la diplomatie anglaise et à la propagande révolutionnaire, qui avaient toutes deux leurs raisons de faire expulser Othon pour servir leurs intérêts propres et non ceux des Grecs. Les Puissances, respectant d'anciens traités contraires aux vues du cabinet britannique, ont mis obstacle à ses vues; et voilà les Grecs sans chef, cherchant au hasard un roi qui ne s'est pas encore trouvé. En attendant, l'anarchie s'organise. Elle finira, là aussi, quand un prince en peine voudra bien agréer cette couronne, jetée au vent de l'ambition, ou quand un général habile la saisira au passage, ou quand, enfin, nouvelle Pologne, la Grèce, pour ses propres péchés, et sa folle inconstance, deviendra le partage de la Russie seule, ou en commun avec les autres puissances européennes de premier ordre.

En France, l'Empereur Napoléon III subit toujours les vicissitudes que lui impose la Révolution, de plus en plus maîtresse en Italie. A peine un nouveau ministre des affaires étrangères a-t-il pris possession de son portefeuille, que ce ministre, jugeant la situation impossible, demande déjà à être remplacé; et par qui? par M. de la Vallée, le même précisément qui a échoué à Rome comme ambassadeur. C'est dire, si l'Empereur accepte la démission de M. Drouyn de L'Huis, que la politique française va redevenir pour la dixième fois peut-être, favorable à la Révolution; sauf à tourner demain du côté du Saint-Père pour la dixième fois aussi, selon que le vent des événements souffle et menace. Or, vu l'inconstance et la force toujours croissante de ce vent, il est clair que Napoléon III, malgré son génie, sa prudence, ses diplomates et ses canons, en est réduit aux mouvements obligés d'une girouette tourmentée par la tempête. Et vraiment la tempête est partout. On la craint à Paris comme en Italie. Si heureusement il n'y a pas eu une catastrophe au boulevard du Prince Eugène, on n'en a pas moins pris des précautions tristement significatives. Pour comble d'embarras, la misère est chez le peuple ouvrier pendant que l'incertitude est en haut dans les têtes qui gouvernent. Les événements ont créé cette misère, et rien ne se montre encore qui puisse faire commander aux événements.

A la prochaine *Quinzaine*, nous reprendrons partiellement la considération des affaires de notre propre pays.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

Avec votre permission, je continuerai de répondre aux questions qu'on m'a posées relativement aux matières traitées dans le *Verges Canadien*.

« Où peut-on se procurer des plants d'arbres? Ceux annoncés par M. Lachance, de St.-Joachim, sont-ils préférables à ceux qu'on peut faire venir des Etats-Unis? »—Ed. B., Trois-Rivières.

Il y a un grand nombre de pépinières, et de très-considé-

rables, aux Etats-Unis. On peut citer parmi ces dernières, celles de Ellwanger et Barry, Rochester, N. Y.; de Robert Manning, Salem, Mass.; de Henry Collins, Auburn, N. Y.; de Frost et Cie., Rochester, N. Y.; de H. E. Hooker et Cie., Rochester, N. Y., etc., etc. Il est très-facile de faire venir des plants de ces différentes pépinières, mais vous pouvez compter sur une perte d'à peu près la moitié; du moins voilà ce que mon expérience m'a permis de constater pour St.-Joachim. Tandis qu'avec des plants élevés dans le pays, et surtout à Québec, vous n'en perdrez pas un sur dix; témoin, tous ceux qui ont fait des achats de M. Lachance. Ce M. Lachance est un homme qui a constamment travaillé sous ma direction, à St.-Joachim; il m'a suivi ici, à Portneuf, et doit reprendre sa pépinière sur un bien plus grand pied qu'auparavant, le printemps prochain.

« Page 49 du *Verges Canadien*, vous parlez du ver rongeur du pommier; vous dites que c'est une espèce de charançon; et vous donnez le moyen de détruire sa larve lorsqu'on l'a trouvée. C'est là, suivant moi, un moyen bien insuffisant, car combien de ces larves échapperont à vos observations ou que vous ne remarquerez que lorsqu'elles auront déjà causé des dommages considérables. N'y aurait-il pas moyen de faire la guerre à l'insecte parfait, ou de prévenir sa présence? et pourriez-vous nous décrire cet insecte à l'état ailé? Les ravages sont tellement désastreux, chaque année, que bon nombre d'amateurs dans les environs de la ville, ont totalement renoncé à la culture des arbres fruitiers, parce qu'ils les voyaient de suite périr sous les attaques de ce ver redoutable. J'avais autour de ma demeure plus de cent pommiers, une dizaine d'érables du Canada, quelques frênes d'Europe, etc.; tout a péri par suite des piqûres de cette larve. »—L. G., Beauport.

Je ne parlais pas en entomologiste lorsque j'ai donné à cet insecte le nom de *charançon*. Je dois même avouer, qu'à cette époque, je croyais qu'il appartenait effectivement au genre charançon, *curculio*; mais ayant pu depuis m'en procurer à l'état parfait, j'ai reconnu qu'il appartenait au genre saperde, *saperda*, bien différent du genre *curculio*, quoique se rangeant tous deux dans la grande famille des coléoptères, vulgairement *barbeaux*. Ce genre est très-voisin du genre capricorne, c'est-à-dire de ces barbeaux qui frappent tous les regards par la longueur de leurs antennes ou cornes. L'espèce qui nous occupe est la saperde à deux bandelettes, *saperda bivittata*, ainsi nommée par Say, parce que, d'une couleur brumâtre, elle est parcourue dans toute sa longueur de deux bandes blanches. C'est un barbeau de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ de pouce de long, à antennes presque aussi longues que le corps, n'ayant que quatre articles aux tarses, dont les trois premiers sont garnis de touffes de poils. L'insecte paraît à l'état parfait aux mois de juin et de juillet; il ne vole d'ordinaire que la nuit et se tient le jour sur les feuilles des arbres qu'il dévore. Vers la fin de juillet il dépose ses œufs, pendant la nuit, dans les crevasses de l'écorce des arbres, près de la terre. Au bout de quinze jours à trois semaines, il éclot de ces œufs de petites larves qui s'enfoncent aussitôt dans l'écorce pour chercher, au détriment de l'arbre, la nourriture qui leur sera nécessaire pendant les douze à quinze mois qu'elles passeront en cet état. Ces larves, à l'état adulte, ont près de $\frac{3}{4}$ de pouce de longueur; elles ont la tête et les deux premiers anneaux écailleux, et la bouche munie de deux fortes mandibules; à partir des deux premiers anneaux elles vont en diminuant de grosseur jusqu'à l'extrémité inférieure; elles sont totalement dépourvues de pattes. Au moyen de leurs fortes mandibules elles rongent le bois pour s'y pratiquer des chemins ou gabries qui vont quelquefois jusque près du cœur de l'arbre et qui mesurent en longueur de dix à douze pouces, lorsqu'elles

passent à l'état parfait. Vers la fin de la deuxième saison de leur existence, elles se rapprochent très-près de l'écorce, se transforment là en nymphes, et passent ainsi l'hiver dans cet état de torpeur ou de sommeil. Mais au mois de juin, subissant là même, leur dernière métamorphose, elles laissent là leur dé-ponille de nymphe, et devenues insectes ailés ou parfaits, elles se percent une sortie à travers l'écorce pendant la nuit, pour se répandre dans l'air, à la recherche de la nourriture qui leur convient, ou pour mieux remplir le devoir que la nature impose à tous les êtres, afin de perpétuer leur espèce. Maintenant le moyen de prévenir les dégâts? Voici ce qu'un ami m'a assuré avoir pratiqué avec succès. Au mois de juin grattez au net l'écorce du pied de vos arbres, jusqu'à environ douze pouces de terre, puis enduisez-les jusqu'à la même hauteur, d'une couche de goudron (*coaltar*). Soit que l'insecte repoussé par l'odeur s'éloigne pour aller déposer ses œufs ailleurs, ou que les œufs étant déposés sur le goudron, les larves périssent au moment de leur éclosion. Cet ami m'a assuré n'avoir plus remarqué après cela un seul ver au pied de ses arbres. Il va sans dire que les larves qui, lors de cette application, seraient déjà dans le bois, continueraient leur marche, mais il faudrait les détruire alors au moyen d'un fil de fer, aussitôt qu'on aurait reconnu leur présence. Cette application qui doit être renouvelée tous les ans ne peut pas, je pense, nuire à la santé de l'arbre, vu qu'elle n'embrasse qu'une bien petite partie du tronc, et que le goudron n'est pas assez huileux pour obstruer entièrement les pores ou stonates de l'écorce.

Le même insecte attaque aussi plusieurs de nos arbres forestiers, tels que l'amélanchier, le cormier, l'aubépine, etc.; cependant les vers qui rongent le pin, le sapin, le peuplier, etc. quoique le plus souvent appartenant aussi au genre saperde, se distinguent en espèces différentes, telles que *S. calcarata*, *vestita*, *tridentata*, etc.

On trouve assez souvent ces insectes, à l'état parfait, sur les feuilles des arbres durant le jour, mais le plus sûr moyen de s'en procurer est de se munir d'un fanal et d'aller faire le guet, au pied des pommiers, pendant la nuit, dans le mois de juillet. Chose singulière, la saperde qui a presque totalement fait périr les vergers sur les chemins St. Louis et Ste. Foye, à Charlebourg, à Beauport, etc., ne se rencontre presque jamais à St.-Joachim; je n'ai pu remarquer sa présence qu'une fois ou deux; mais par contre, la cochenille (*poux de l'écorce du pommier*) y est deux fois plus abondante que dans les endroits ci-dessus nommés. L'humidité du sol qui peut convenir à la dernière n'accommode pas si bien la première probablement.

L'Abbé L. PROVANCHER.

Portneuf, 26 décembre 1862.

Nourriture des animaux.

Un de nos abonnés nous écrit ce qui suit :

Monsieur le Rédacteur,

Vous savez que la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, vous m'avez fait accepter, presque malgré moi, la pratique de hacher la paille et le foin. Les premières fois que j'ai mis vos conseils à exécution, je l'ai fait avec la plus grande défiance, mais au bout de quelques jours, j'ai complètement changé d'opinion, et aujourd'hui rien ne pourrait m'engager à revenir à l'ancien système, tant les avantages que je trouve dans cette méthode sont grands. J'ai des fourrages avariés que mes animaux ne voudraient pas manger, si je leur donnais sans les couper; mais en les hachant et les mêlant à de la paille et du

foin de meilleure qualité, ils les mangent avec avidité. Voici ma pratique de tous les jours; jugez comme je remplis fidèlement toutes vos prescriptions: Ayant des tiges et des feuilles de blé d'inde en assez grande quantité, je les mêle à la paille pour les vaches et au foin pour les chevaux, j'ajoute à ce mélange des betteraves et des navets et je saupoudre le tout de sel. Mes animaux dévorent, pour ainsi dire, cet *amalgame*. Je puis vous assurer que mes bestiaux se portent bien mieux qu'autrefois et me coûtent beaucoup moins cher, car je réalise avec ce système, de grandes économies sur leur nourriture. Monsieur, je ne puis terminer cette correspondance, sans vous témoigner toute ma gratitude pour des conseils qui me sont si avantageux; recevez donc mes meilleurs remerciements.

Si vous croyez que mon exemple peut engager au moins quelques-uns de vos lecteurs à essayer le même système, je vous autorise à publier ces quelques lignes.

Votre tout dévoué et reconnaissant serviteur, etc.,

UN AGRICULTEUR.

Nous espérons que nos lecteurs s'empresseront de mettre en pratique le procédé qui a si bien réussi à notre correspondant. Déjà nous avons publié une correspondance qui donne de précieux détails sur ce sujet; tous les cultivateurs devraient l'étudier avec soin et adopter une méthode qui leur serait d'un si grand secours, vu la disette et le prix élevé du fourrage, cette année. Si on trouve qu'il en coûte trop de se procurer les instruments à hacher la paille et le foin, que deux ou trois voisins se réunissent pour en faire l'acquisition.

La Colonisation.

Nous sommes heureux de voir que l'on s'occupe partout et activement de colonisation, et qu'il se trouve, dans les différentes parties de la province, des hommes intelligents et amis de leur pays, qui se font un devoir de faire connaître les ressources et les avantages qu'offre telle ou telle partie de la forêt. Tous ceux qui agissent ainsi méritent bien de leurs concitoyens et sont dignes de leur reconnaissance.

M. le Rédacteur,

A la demande plusieurs fois réitérée de quelques amis, dévoués à l'œuvre si importante et si patriotique de la colonisation, je me décide à dérober quelques heures à mes nombreuses occupations pour vous communiquer les quelques notes qui vont suivre, sur l'établissement, le progrès et l'augmentation rapide en population et en valeur foncière du township Viger, que je suis à portée de connaître tout particulièrement.

J'y joindrai, si vous le jugez à propos, quelques remarques, quelques idées, quelques détails ou aperçus nouveaux sur d'autres cantons des comtés de Témiscouata et Kamouraska, dans l'espoir de contribuer pour ma faible part, à donner un nouvel élan à la colonisation.

Heureux, si mes paroles peuvent engager mes compatriotes à s'emparer du sol des différentes parties de la Province qui sont offertes à la colonisation, et en particulier des nombreux et beaux townships qui s'étendent sur la côte sud du St.-Laurent, le long et de chaque côté du *Chemin Taché*, en arrière des belles et florissantes paroisses qui se succèdent depuis Québec jusqu'à Rimouski et au-delà, sur un parcours de 180 milles et plus!

Tel est le but unique que je me propose en écrivant ces lignes.

Le fait de l'établissement prompt et rapide de Viger, le progrès qu'a fait ce township étant mis sous les yeux du public, servira peut-être à encourager quelques colons à aller se fixer dans d'autres localités de la côte sud, aussi et même plus avantageuses encore, ayant en mains, les mêmes moyens que ceux de leurs compatriotes qui les ont devancés ici.

Le township, qui a l'honneur de porter le nom de deux de nos plus dignes et bienfaisants compatriotes, les Honorables feu Jacques et Denis Benjamin Viger, est situé en arrière des belles paroisses de Carouma, St.-Arsène et l'Isle-Verte, dans le comté de l'Émoucouata. Il commence à la ligne qui sépare la seigneurie LeParc des terres de la Couronne, au 5e rang de St.-Arsène, et se prolonge jusqu'au township Demers, au 10e rang, sur une étendue de près de trois lieues de front, sur trois lieues de profondeur, y compris les terres réservées aux sauvages dont je ferai mention plus loin.

Il y a à peine quinze ans que les premiers défrichements ont été faits dans ce township, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle. Mais il y avait déjà longtemps que la belle forêt qui le couvrait, était exploitée par les faiseurs de grands chantiers cette ruine de nos forêts.

Ici, comme ailleurs, les premiers colons eurent à éprouver bien des fatigues, bien des peines et des privations, ils eurent à surmonter bien des obstacles et des difficultés de toute espèce, dans les premières années de leur séjour au milieu des bois. L'élégante plume de l'auteur de *Jean Rivard*, nous les fait connaître ces peines, ces privations, ces douloureuses fatigues du colon, surtout celles qui sont la conséquence inévitable du manque de chemin. Les premiers colons de Viger l'ont compris eux aussi par leur expérience.

Ces obstacles et ces difficultés furent la cause que, pendant les quatre ou cinq premières années, les progrès de la colonisation, dans ce township, ne s'accrurent pas aussi rapidement que depuis quelques années, dans le même espace de temps.

Mais depuis que le Gouvernement a fait des allocations pour l'ouverture d'un chemin, et même de deux à travers le township, depuis surtout 1855-56, qu'un prêtre est chargé de desservir ce township régulièrement et qu'une chapelle y a été construite (dans l'été de 1857), la colonisation de Viger a fait des progrès étonnants. — "La forêt s'est éloigné rapidement et a fait place à de beaux champs de grain." — La population résidente a augmenté en proportion; chaque semaine, presque chaque jour nous voyons des jeunes gens des paroisses voisines, des chefs de nombreuses familles venir s'y fixer; ces derniers ont ordinairement l'excellente précaution d'acheter autant de lots voisins qu'ils ont de fils à établir, et en agissant ainsi, ils forment un petit canton qui portera longtemps leur nom.

La valeur de la propriété foncière s'est doublée, quadruplée et même quintuplée en moins de sept ou huit ans. — Tel colon, pour ne citer qu'un exemple, entre bien d'autres, qui, il y a dix ans, estimait sa terre à \$220 environ, me disait, il y a six mois, qu'il ne la donnerait pas aujourd'hui pour moins de \$6000; et cet homme est veu au township, pauvre et avec une forte famille.

A l'appui de ce que j'avance ici, je citerai un court extrait du rapport de M. Louis Lapointe, conducteur des travaux du *Chemin Viger*, pour l'année dernière.

"L'augmentation de la valeur de la propriété foncière (du township Viger) a doublé depuis quatre ans dans plusieurs cantons, et même quelques propriétés ont quadruplé de valeur. La terre de mon voisin me fut offerte pour \$300, il y a quatre ans; aujourd'hui celui qui la possède refuse \$800 et il aura davantage... Je connais des colons qui, avec des familles en

"bas âge, ont commencé l'ouverture des lots qu'ils occupent depuis 8, 10, 12 ans, n'ayant pour toute avance qu'une pioche, une hache et quelquefois un cheval; aujourd'hui ces colons ne laisseraient pas ce qu'ils occupent à moins de \$1000 à \$2000." — Page 38 du rapport.

(A continuer.)

Le Foyer Canadien.

Nous avons reçu le volume donné en prime aux abonnés du *Foyer Canadien*, et nous offrons nos remerciements à qui de droit.

M. les Directeurs et Collaborateurs du *Foyer* font preuve d'une libéralité, sans exemple jusqu'ici, chez nos publicistes, car le livre qu'ils accordent en prime, vaut seul le prix de l'abonnement. Pour faire l'éloge de ce volume, qui contient près de quatre cents pages, il suffit de dire qu'il est l'œuvre de M. Parent, Garneau, Chauveau, l'Abbé Ferland, l'Abbé Brunet.

Sorti des presses de M. Desbarats, ce travail est aussi irréprochable sous le rapport typographique.

Nous souhaitons plein succès à la collaboration du *Foyer*. Nous espérons que cette œuvre, toute nationale, rencontrera l'encouragement des vrais amis des lettres et surtout de la saine littérature.

RECETTES DIVERSES.

Moyen de faire plus de pain et de meilleure qualité avec la même quantité de farine que par le procédé ordinaire.

Faites bouillir, pendant près d'une heure, deux livres et demi de son dans une quantité d'eau suffisante pour vingt-huit livres de farine, en ayant soin d'agiter constamment le mélange avec une spatule de bois ou un bâton pour empêcher que le son ne brûle en s'attachant au fond du vase; passez ensuite cette eau blanche à travers un tamis ou un sac de toile grossière pour retenir le son, et comprimez pour faciliter l'écoulement du liquide, que vous emploierez chaud, au lieu d'eau, à la fabrication du pain, suivant la méthode ordinaire.

On sait que les deux principales parties nutritives qui constituent le blé sont: l'amidon et le gluten. Ces deux parties se trouvent en proportion différente dans la farine; mais le gluten, la partie la plus nutritive, se trouve en bonne quantité dans le son et, sous ce produit, il est ordinairement perdu pour la nourriture de l'homme. Il y a cependant un moyen facile de s'en emparer comme nous venons de le dire plus haut, et qui procure, entre autres, les avantages suivants:

1o. Extraction parfaite de toute la matière nutritive contenue dans le froment;

2o. Augmentation très-sensible du poids du pain;

3o. Le pain produit par ce procédé est très-beau, d'un goût exquis, de facile digestion et de meilleure conservation.

Le son demeuré sur le tamis n'est point perdu, il peut encore servir mêlé avec autre chose, à la nourriture des animaux.

F. E. J.

Moyen de faire passer le lait aux vaches destinées à l'engraissement.

Les cultivateurs sont souvent embarrassés quand arrive le moment de mettre à l'engrais les vaches laitières. La partie de la nourriture qui sert à entretenir le lait, étant perdue pour la chair et la graisse, ils voudraient faire cesser la production du lait sans pouvoir y parvenir. Voici un moyen bien simple d'arriver à leur but: Qu'ils prennent du lait même de ces vaches, et qu'ils le leur en fasse boire deux ou trois fois, après avoir fait dissoudre dans cette substance, une livre et demie de sucre environ. En agissant ainsi, on est sûr que le lait disparaîtra dans un jour ou deux.

LITTÉRATURE.

LE CAP AU DIABLE.

LÉGENDE.

VII

(Suite.)

Alors toutes les familles se réunirent, en formant un rond ; chacune d'elles apporta la *marmite* ; tout le monde pouvait puiser avec la *micouine*, sans s'occuper si c'était dans la science, et lorsque celle-ci manquait, on se servait de la *fourchette naturelle*. Si quelqu'un avait osé demander si tous s'étaient lavés les mains, on lui aurait répondu par des huées et des éclats de rire.

Quoiqu'il en soit, Jean Renousse tint parole, car le lendemain il était beau de voir la petite flottille, composée de légers canots d'écorces, descendant les uns à la file des autres le St.-Maurice. C'était un magnifique matin, le temps était calme et pur, l'air était embaumé des fleurs des bois qui commençaient à s'épanouir. On voguait silencieusement, lorsque tout-à-coup la voix d'un sauvage domina le chant des oiseaux de l'une et l'autre rive ; mais son chant n'était pas ces anciens cris de guerre que nos pères entendaient, lorsque des tribus sanguinaires venaient les attaquer, pour s'exciter entre elles au meurtre et au carnage. Mais la voix sonore du chantre respirait un sentiment de douceur ineffable. Il y avait aussi quelque chose dans ses paroles qui ressentait la bienfaisante et divine influence que le Christianisme exerce sur ces peuples autrefois si féroces. En quoi consistait-il ce chant ? c'était une prière qu'on adressait à Marie, c'était la prière du matin, et chaque canot faisait chorus à la voix du premier chantre ; et les échos de la rive se renvoyaient les uns aux autres ces chants bizarres, sauvages et capricieux, qui n'avaient peut-être rien de bien mélodieux, mais qui devaient monter vers les cieux comme un parfum d'encens et d'ambrosie.

Pendant ce temps on pesait sur l'aviron, le léger canot volait sur les eaux et bientôt on arriva à Trois-Rivières.

Cette charmante petite ville n'avait pas alors l'aspect que l'industrie lui a donné depuis ; c'était un ravissant petit village composé de jolies maisons. Chacune des habitations était entourée d'un verger et d'un jardin potager. Dans le temps où nous parlons, à cause des faciles communications qu'elle avait par la rivière Matawin avec Ottawa, elle était un des postes les plus importants pour le commerce de pelleteries.

Depuis quelques années, un homme qu'on aurait pu dire jeune encore par l'âge, mais d'après l'apparence, vieilli par le malheur, était venu s'y établir ; c'était un commerçant qu'on disait déjà riche. Reconnu par tous et jouissant d'une réputation d'une grande probité et d'honneur, tout le monde reposait en lui la plus grande confiance. Son commerce avec les sauvages avait pris une telle extension, qu'il excitait presque la jalousie des maisons rivales, engagées dans la même ligne. Cependant sa conduite avait toujours été si honorable, que jamais un sentiment de malveillance n'avait pu être exprimé contre lui.

Souvent on l'avait vu, triste et abattu, verser des larmes abondantes, lorsqu'il se croyait seul et hors de la rue. Peu

communicatif, on sentait qu'il devait y avoir en lui-même un foyer de douleurs qui avait fait blanchir ses cheveux ; mais personne n'attribuait ces rides aux remords qui laissent toujours ces empreintes. Le nom de cet homme, nous le devinons ; c'était M. St.-Aubin.

Et si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs par trop de citations, nous nous permettrions encore de leur dire que le vaisseau dans lequel il avait été embarqué fut un de ceux qui essayèrent d'aller aborder sur les bords de la Caroline du Nord, mais dont les habitants les repoussèrent. Il fut un de ceux qui cherchèrent à prendre terre dans cet état où le gouverneur leur proposa de s'établir comme esclaves. Laissons encore une fois parler la voix éloquente de M. Rameau :

“ Ce fut une triste et déplorable odyssee que celle de ces malheureux enlevés subitement à la paix de la vie domestique pour subir toutes les horreurs de la guerre la plus violente, et le bouleversement de leur fortune, de leurs affections. Jetés sur les vaisseaux, dans l'anxiété d'un avenir inconnu, ils n'avaient même pas pour se consoler l'espoir, le rêve de la patrie : car derrière eux l'incendie, la ruine, la dispersion générale, avaient détruit la patrie ; il n'y avait plus d'Acadie ! et cinq ans après on ne pouvait plus reconnaître le pays où avait fleuri leurs villages.

“ Dirigés sur les colonies anglaises, il se trouva qu'elles n'avaient point été prévenues de cette transportation ; et dans plusieurs endroits on eut l'inhumanité de ne point les accueillir sur la côte. C'est ainsi que 1500 de ces malheureux furent repoussés en Virginie, et cet exemple eut des imitateurs dans une partie de la Caroline. 450 hommes, femmes et enfants destinés à la Pensylvanie, échouèrent près de Philadelphie ; le gouvernement de cette colonie n'eut pas honte, pour se dégrever des secours nécessaires à ces malheureux naufragés, de chercher à les faire vendre comme esclaves ; les Acadiens s'y opposèrent avec une énergique indignation, et ce projet n'eut pas de suite. Mais cette bassesse de cœur couronna dignement la conduite des colonies anglaises, dans toute cette affaire. Auteurs de la ruine des Acadiens, héritiers avides de leur spoliation, les Américains eurent l'impudeur de leur refuser le secours et même les égards dus au malheur. Ces événements, si tristes qu'ils puissent être, sont d'une importance historique bien secondaire sans doute ; mais il ne méritent pas moins de fixer notre attention, car rien n'est plus fécond en justes enseignements que ces actions très-simples de la vie commune, où les peuples et les hommes se révèlent pour ainsi dire en déshabillé, sans que ni passion ni apprêts, les mettent hors de leur naturel ; on y trouve peut-être sur les sociétés et sur les individus, des données plus exactes que dans la solennité des grands faits historiques ; et si on étudie toute la suite de l'histoire des États-Unis, on se convaincra facilement en effet combien le caractère de cette nation manque généralement de générosité et de grandeur.

“ Cependant les commandants des navires qui portaient les prisonniers étaient fort embarrassés, et les infortunés Acadiens ainsi repoussés de tous les rivages et ballottés sur la mer, ne savaient où il leur serait possible d'aller souffrir et mourir. Quelle situation pour de pauvres pères de famille, cultivateurs aisés et paisibles, qui n'avaient jamais quitté leurs villages, où ils vivaient encore heureux la veille, jetés maintenant au milieu de l'Océan, seuls, dénués de tout, entourés d'ennemis, sans avenir et sans espoir ! On dit que quelques-uns, dans cette triste extrémité, se rendirent maîtres de leurs bâtiments et se réfugièrent sur les côtes sud d'Acadie ou dans les îles du golfe St. Laurent ; mais il est certain que le plus grand nombre fut ramené des côtes d'Amérique en Angleterre, où ils

“ furent retenus prisonniers à Bristol et à Exeter jusqu'à la fin de la guerre.”

Transféré en Angleterre, M. St.-Aubin y endura toutes les souffrances physiques et morales qu'un homme peut éprouver. Dénudé de tout, les privations qu'il endura pendant quelque temps, n'étaient pourtant rien en comparaison de ce qu'il ressentait au souvenir constant de sa femme et de son enfant. Il put un bon jour, grâce au secours d'un ami qu'il rencontra providentiellement, obtenir la permission de revenir en Amérique. Ce fut en qualité de matelot qu'il traversa dans un navire se dirigeant vers Boston. Le trajet qu'il lui restait à faire était bien long, et certes le salaire d'un pauvre matelot était loin d'être suffisant pour subvenir aux frais d'un voyage qui devait le conduire de là à son ancienne colonie, où il espérait retrouver sa femme et son enfant. Il l'entreprit cependant, marchant autant que ses forces pouvaient le lui permettre; de temps à autre, louant une pauvre herge de pêcheur et se faisant conduire d'une distance à l'autre. Combien le trajet lui parut long. Mais revoir les objets chéris dont il avait été séparé depuis déjà 18 mois; cette seule pensée lui donnait de nouvelles forces. Enfin il arriva, un soir, à l'endroit où était sa demeure, mais, hélas! quelle poignante déception! il n'y avait plus que des ruines. Un étranger à la tête d'un bon nombre d'ouvriers s'occupait à faire reconstruire de nouvelles habitations, car désormais le poste lui appartenait. Et sa femme! sa femme et son enfant! qu'étaient-elles devenues? Ce fut là qu'on lui apprit le nom du bâtiment dans lequel elles s'étaient embarquées pour le Canada. Il s'empressa de se rendre dans ce pays pour tâcher de les y joindre; mais en y arrivant il apprit le désastre du “Boomerang”, et que la seule personne survivante du naufrage était une pauvre misérable folle, qui vivait de la charité publique. Rien ne pouvait, d'après les renseignements qu'il put obtenir, lui fournir aucune trace du sort de son épouse et de son enfant; indubitablement elles devaient avoir eu la destinée des autres naufragés. Attristé, comme on le suppose, par ces terribles détails, M. St.-Aubin trouva dans la religion quelques consolations, et en lui-même un reste d'énergie. A force de travail, de soins et d'économie, il avait réussi à fonder, aux Trois-Rivières, endroit qu'il avait choisi à cause de son isolement et du genre de commerce qu'on y faisait, une maison déjà florissante au moment où nous parlons. Ce lieu, d'ailleurs, convenait à sa tristesse.

Telle était sa position le matin du jour où les canots sauvages vinrent y aborder.

Inutile de dire que les toilettes étaient faites. Chaque indienne était dans ses plus beaux atours, et les sauvages eux-mêmes avaient revêtu leurs plus brillants costumes. Tout naturellement on se dirigea vers la maison de M. St.-Aubin pour lui offrir les fourrures. Mais la plus pressée, la plus joyeuse et la plus désireuse de voir un magasin avec les richesses qu'il étale, c'était, on le devine, c'était Hermine. Jean Renousse lui avait raconté des choses si merveilleuses qu'on voit dans un magasin. Aussi entra-t-elle avec empressement et une naïve curiosité, avec les autres indiens dans celui de M. St.-Aubin. Mais son ami, comme on appelait Jean Renousse, n'avait pu les suivre immédiatement. Les pelleteries furent exhibées et soigneusement examinées par M. St.-Aubin et ses employés. Les prix furent fixés, les marchés conclus; il ne s'agissait plus que des échanges pour ceux d'entre les sauvages qui avaient besoin d'effets. Comme on le pense bien, chacune des femmes indiennes s'empressa de choisir les étoffes aux couleurs les plus brillantes.

Mais une jeune fille, toutefois, se tenait un peu à l'écart, M. St.-Aubin le remarqua.

— Pourquoi donc, lui dit-il, ma petite sœur ne vient-elle pas

aussi prendre quelques-uns de ces jolis draps? Ne lui conviennent-ils pas ou préfère-t-elle de l'argent?

— C'est, répondit la jeune fille à laquelle il s'adressait, que mon ami n'est pas arrivé et que ma grande sœur attend qu'il soit ici pour les choisir lui-même. Il est si bon pour nous que nous craignons de faire quelque chose qu'il n'aimerait pas.”

— Mais, dit M. St.-Aubin, en la regardant plus attentivement, tu n'es pas une fille d'un sang indien; je le vois à tes yeux, à tes traits et à ton teint. C'est beau, ma sœur, ajouta-t-il, en s'adressant à la femme de Jean Renousse, d'avoir pris soin de cette enfant qui paraît tant t'aimer; sans doute que tu l'auras recueillie dans quelque pauvre famille dénuée de tout.

Puis il s'éloigna sans attendre la réponse pour aller servir quelques commandes.

La jeune fille s'approcha du comptoir, elle examina quelques marchandises.— Oh! c'est beau, bien beau, monsieur, ce que vous vendez là.

— Oui, mon enfant, lui répondit-il, en la regardant encore fixement; on eut dit que ses traits lui rappelaient quelques douloureux souvenirs.

— De quelle paroisse étaient tes parents, petite? lui dit-il.

— Mes parents, lui répondit-elle, avec une douce empreinte de tristesse, je ne les ai presque pas connus; ils n'étaient pas de ce pays-ci, ils demeuraient autrefois dans l'Acadie.

— Et que sont-ils devenus? demanda M. St.-Aubin, ému à ce seul nom.

— Ils sont morts, lui répondit-elle.

— Pauvre enfant, dit celui-ci, en essuyant deux larmes qui roulaient sur ses joues; et il retourna dans un autre endroit du magasin.

Un instant après il revint; on eut dit qu'il y avait un sentiment instinctif qui le ramenait auprès d'elle. Peut-être aussi, pensa-t-il en lui-même, cette jeune fille a-t-elle été une des victimes des malheurs qui sont venus fondre sur mes malheureux compatriotes.

— Et moi aussi je suis de l'Acadie; est-ce que celui que tu appelles ton ami est natif de cet endroit?

— Oui, répondit la jeune fille, du plus loin que mon souvenir peut se reporter, il me semble encore le revoir.

— Et quel est donc son nom?

— Il s'appelle Jean Renousse.

— Jean Renousse! répéta M. St.-Aubin, en palissant.

— Et toi quel est donc ton nom?

— Hermine, répondit la jeune fille.

— Hermine! répéta M. St.-Aubin, en s'éloignant; mais non, non, c'est impossible. Oh! la Providence ne peut ainsi se jouer du cœur des hommes.

Il revint auprès de la jeune fille.— Mais où donc se trouve-t-il que je le voie et lui parle?

— Le voici qui entre, dit Hermine.

Effectivement, en entrant, Jean Renousse reconnut M. St.-Aubin.

— M. St. Aubin!

— Jean Renousse!

Telles furent les seules paroles qu'ils purent dire, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

C. DEGUISE.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

FAITS DIVERS.

Le Crédit Foncier.

A une assemblée des habitants de la paroisse de St. Modeste, dans le comté de Temiscouata, tenue en la salle des séances du Conseil Municipal de la dite paroisse, le 2 de janvier 1863, convoquée par Michel Levasseur, écuyer, maire de la dite paroisse,

Le dit Michel Levasseur, écuyer, fut unanimement élu président, et M. Narcisse Bliville, secrétaire.

Il fut proposé et résolu unanimement :

1o. Que cette assemblée voit avec plaisir les démarches qui se font pour parvenir à faire établir une Banque de crédit foncier en cette province ;

2o. Qu'elle croit que l'établissement d'une semblable Banque en facilitant aux cultivateurs l'avantage de se procurer des capitaux et un taux d'intérêt raisonnable, ramènerait le courage et l'énergie chez un grand nombre qui sont aujourd'hui obligés d'emprunter à des taux très-élevés, donnerait une grande valeur à la propriété foncière et aurait surtout l'effet de favoriser tout spécialement la colonisation ;

3o. Que cette paroisse sympathise dans tout ce qui a été fait pour parvenir à l'établissement de cette Banque, et fera tout ce qu'elle pourra pour en hâter l'établissement ;

4o. Que copie des présentes résolutions soit transmise au comité central, à St. Hyacinthe.

Le tout approuvé à l'unanimité.

N. MIVILLE, Secrétaire.

Nouvelles compagnies de Milice Volontaire.

Ordres généraux de Milice.

Québec, 26 décembre 1862.

Force active.—Classe B.

La formation des corps suivants est par le présent autorisée, savoir :

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Fraserville, Rivière-du-Loup (en bas).—Pour être Capitaine, Edouard Fraser, écuyer ; pour être Lieutenant, William H. Beaulieu, gentilhomme ; pour être Enseigne, William Hayward, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Lévis.—Pour être Capitaine, James Patton, écuyer ; pour être Lieutenant, Pierre Brunelle, gentilhomme ; pour être Enseigne, Arthur Verrault, gentilhomme.

2 Janvier 1863.

Une Compagnie de Milice Volontaire à Kamouraska.—Pour être Capitaine, Lieutenant Ovide Martineau, de la première Compagnie, Kamouraska ; pour être Lieutenant, Arthur Michaud, gentilhomme ; pour être Enseigne, L. A. Miller, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Lévis.—Pour être Capitaine, Joseph Godric Blanchet, écuyer ; pour être Lieutenant, Jean Nadeau, gentilhomme ; pour être Enseigne, Moses Cass, gentilhomme.

Munificence de Napoléon III envers les Acadiens.

Nous avons le plaisir d'apprendre que Sa Majesté l'Empereur Napoléon III a fait don d'une somme de trois mille francs, (\$500,) destinée à venir en aide aux Acadiens de Rustico dans l'Ile du Prince Edouard. On se rappelle que nous avions annoncé il y a quelque temps que M. Rameau avait obtenu déjà de la Direction des Dons et Secours de Sa Majesté Impériale un présent de mille francs, partie en livres, que M. le Consul Général de France, à Québec, a fait parvenir aux Acadiens de Rustico, et à M. Belcourt, leur zélé missionnaire. Le nouvel acte de générosité de l'Empereur est en réponse à une demande que lui, avaient soumise les Acadiens, en le remerciant de sa première libéralité. C'est sans aucun doute à l'appui et à la recommandation du digne représentant de la France, si populaire parmi les citoyens de toutes les origines, monsieur le Baron Gaudrée-Boilleau, que les pauvres Acadiens doivent ces actes de munificence.

Ces débris d'une race si malheureuse, mais si courageuse dans son infortune, dont le poète Longfellow a si bien tracé le caractère noble et les mœurs douces et simples, se sont attiré des sympathies de toutes parts.

Les Acadiens de Rustico en particulier sont les descendants de ceux qui ayant été chassés de Port Royal ont ensuite été repoussés de Shédiac. Ils s'étaient retirés à l'Ile du Prince Edouard ; mais la tenure incertaine de terres, qui n'est qu'à bail emphytéotique, l'accroissement de la population dans cette petite Ile, les forcèrent de s'expatrier de nouveau, et plusieurs se sont dirigés vers le Canada, à Matapédia. C'est pour cette petite colonie d'émigrés que l'Honorable M. Tessier s'est donné tant de peines et que, grâce à la libéralité des citoyens de Québec, qui ont fait une souscription libérale, en leur faveur, ils ont pu s'établir avec toutes les chances de succès dans le comté de Bonaventure. En effet cette petite colonie prospère et elle sera le noyau d'un grand établissement pour les Acadiens dans cette belle partie du pays.—*(Le Canadien.)*

Le chien de l'enfant.

Un jour, je me promenais dans la campagne ; le ciel était pur ; les oiseaux faisaient retentir les bocages de leurs chants ; autour de moi tout était vie et bonheur.

Pour à peu je m'éloignai du village, et presque sans m'en apercevoir, j'entraï dans un bois qui s'étendait à perte de vue.

Longtemps je marchai, tout absorbé dans mes pensées ; enfin, sortant tout à coup de

ma méditation, je relevai la tête et me demandai : "Où suis-je donc ?"

Autour de moi nulle trace, de l'homme depuis longtemps le sentier avait disparu. Comment retourner auprès de mes parents chéris ? Comment retrouver mon chemin ?

J'appellai au secours : l'écho seul me répond, et, comme pour rire de mes embarras, il répète dans le lointain : "Secours, secours !"

Cependant, je ne m'abandonne pas au désespoir ; j'essaie de trouver, d'après la position du soleil, le côté vers lequel je dois me diriger, et je me remets courageusement en route.

Bientôt je rencontre un petit sentier qui, comme un serpent, s'enfonçait, par mille détours, dans la profondeur du bois.

Je le suivis tout-à-coup à ma vue une pauvre chaumière : au-dessus du toit s'élevait une légère colonne de fumée.

Je m'avance et frappe à la porte : une voix sonore et vigoureuse me répond de l'intérieur et m'invite à entrer.

La porte s'ouvre, et j'entre en saluant le maître de l'habitation.

Un homme et sa femme, tous deux couverts de haillons, étaient assis ; à leurs pieds, un jeune enfant jouait avec un charmant petit chien.

Tout en répondant aux questions de mon hôte, je promenai autour de moi un œil curieux : mais la pauvre demeure n'offrait que misère et dénuement.

Après avoir fait le tour de la chaumière, mes yeux s'arrêtèrent enfin sur l'enfant : je ne m'attendais pas à voir un ange au milieu de cette solitude.

L'enfant avait une figure riante et gracieuse ; ses beaux cheveux se déroulaient sur ses épaules en boucles dorées, et ses yeux, semblables à l'azur du ciel, se levaient sur moi avec timidité.

D'une main il tenait son petit chien qu'il caressait de l'autre. De temps en temps le gentil animal tournait vers son jeune maître un long regard de tendresse et lui léchait les doigts.

J'expliquai à mes hôtes quel hasard m'avait amené à leur logis ; et avec beaucoup de politesse, ils me donnèrent tous les renseignements nécessaires pour me faire retrouver mon chemin.

Au moment où je me levais en remerciant ces bons paysans, le père me dit : "Si vous trouvez ce petit chien de votre goût, je vous l'offre volontiers : avec vous il serait plus heureux qu'ici."

Je me retournai : l'enfant, à ces mots, avait pressé plus étroitement son ami contre son cœur, et une grosse larme coulait lentement sur sa joue vermeille.

A cette vue, le cœur me manqua ; je me dis : "Ces pauvres gens n'ont que ce chien pour amusement au milieu des bois ; et puis, qui jouera avec l'enfant quand le petit chien n'y sera plus ?"

Je remerciai donc le père et lui dis : "Ce serait une trop grande bonté de vous priver de ce petit compagnon de votre vie en faveur d'un étranger. S'il serait mieux nourri chez moi, ici il est tendrement aimé."

A ces mots, l'enfant dépose un baiser sur le front de son chien qui lui répond par un léger mouvement de sa queue; puis le petit ange se lève, et, sans dire un seul mot, il s'approche de moi et me baise la main pour me remercier de ne lui avoir pas enlevé son ami.

Je laissai une abondante aumône à cette pauvre famille, et je quittai à regret ce toit où étaient réunis bonheur et pauvreté; et non sans avoir, à plusieurs reprises, tourné vers la chaumière mes yeux humides de larmes d'attendrissement, je suivis le sentier qui me ramena sans peine au village.

Et le soir, en m'endormant, je me dis: "Ma journée n'a pas été perdue, puisque j'ai fait des heureux aujourd'hui."

Quand le bon Dieu nous mène en quelque sorte par la main, auprès de ses enfants chéris, les pauvres, ah! soyons donc compatissants, soyons généreux!

Et si nous ne pouvons donner une pièce d'or ou d'argent, donnons au moins une douce parole, une parole d'encouragement; et les anges de miséricorde recueilleront cette parole, et la déposeront, toute embaumée de leurs larmes de joie, dans le livre de vie.

G.

ANNONCES.

NOUVELLE PUBLICATION.

RÉPONSES aux Programmes de PÉDAGOGIE et d'AGRICULTURE pour les DIPLOMES d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre. A vendre, à Québec, à la librairie de Noé Langevin, No. 7, rue St. Joseph, Haute-Ville. Prix, 12 $\frac{1}{2}$ centins; à la douzaine, \$1.40.

15 janvier 1863.

LES SOIRÉES CANADIENNES.

LES Soirées Canadiennes continueront à être publiées de la même manière et aux mêmes conditions que par le passé.

L'abonnement étant payable d'avance, les livraisons du recueil ne seront adressées qu'aux personnes qui auront fait tenir la somme d'UNE PIASTRE aux éditeurs-propriétaires soussignés.

On peut s'abonner en tout temps; mais il est de l'intérêt des souscripteurs et des éditeurs que la chose se fasse le plus tôt possible.

On peut se procurer, au prix de souscription, les séries brochées de 1861 et 1862, et les mêmes séries reliées, moyennant un prix additionnel variant avec le genre de reliure qu'on veut avoir.

Les personnes qui s'intéressent aux *Soirées Canadiennes* sont priées de faire connaître cet avis à leurs amis, et les journaux qui reçoivent les "*Soirées*" voudront bien, en retour, faire connaître la substance de cet avis à leurs lecteurs.

BROUSSEAU ET FRÈRES.



BOIS ET FORÊTS.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 2 décembre 1862.

A VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber limits), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup,) le 20^e jour de janvier prochain.

Conditions de la vente.

Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supportée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le 2^e après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

NOUVEAU MARCHAND A SAINTE HELENE.

A la demande de plusieurs personnes influentes de cette paroisse et des paroisses environnantes, le soussigné a cru devoir établir un Magasin de Marchandises Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc., ou il vendra, pour de l'argent comptant, au

PRIX DE QUEBEC.

EDOUARD CHAPLEAU,

1^{er} décembre, 1862.

Marchand.

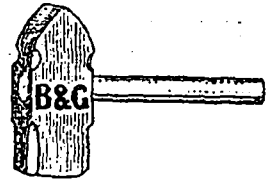
MANUEL DES CONGRÉGATIONS

DES
SAINTS ANGES,

A L'USAGE DES

EUNES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET
DES COUVENTS,

A vendre à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes.—Prix: 2 schelins le vol.



POUR LES EGLISES.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourd'hui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons cru à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles, Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., etc., à bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9 $\frac{1}{2}$, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 4 novembre 1862.

A VIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMPTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le 2^e après le DOUZIÈME jour de décembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS-LABRECQUE, écr., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,

Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.



DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

QUÉBEC, 17 Novembre 1862.

AVIS est par le présent donné que si le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées en vertu de billets de location émanés d'après les réglemens du 2 mars 1849 n'est pas payé en plein avant le 1er mai prochain, les lots seront repris et offerts en vente.

WM. McDOUGALL,
Commissaire.

1er décembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 9 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000 acres des terres publiques situées dans le township de CHAPAIS, PAINCHAUD et POHENEGAMOOK dans le comté de KAMOURASKA, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le vingtième jour de novembre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, FLORENCE DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne de la Pocatière, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,

TIENT son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière, le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

3 mai 1862.

CHARLES MOIZEN,

COMPTABLE,

COURTIER DE DOUANE

ET

AGENT GENERAL,

No. 17, rue St. Jacques,

QUÉBEC.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction	à 10:30 A. M.
St. Jean Chrysostôme	10:45 "
St. Henri	11:00 "
St. Charles	11:26 "
St. Michel	11:45 "
St. Valier	11:58 "
St. François, ou Berthier	12:14 P. M.
St. Pierre	12:23 "
ST. THOMAS	12:42 "
Cap St. Ignace	1:03 "
L'ISLET	1:25 "
	1:40 }
Trois Saumons	1:48 "
St. Jean Port Joli	2:04 "
St. Roch	2:28 "
STE. ANNE	2:51 "
Rivière Ouelle	3:10 "
St. Denis	3:26 "
ST. PASCAL	3:43 "
Ste Hélène	4:03 "
St. Alexandre	4:24 "
RIVIERE-DU-LOUP	5:00 "

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	à 8:41 A. M.
Ste. Hélène	9:05 "
ST. PASCAL	9:26 "
St. Denis	9:43 "
Rivière Ouelle	10:00 "
STE. ANNE	10:21 "
St. Roch	10:44 "
St. Jean Port-Joli	11:11 "
Trois Saumons	11:28 "
L'ISLET	11:38 "
	11:53 }
Cap St. Ignace	12:17 P. M.
ST THOMAS	12:42 "
St. Pierre	1:00 "
St. François, ou Berthier	1:10 "
St. Valier	1:27 "
St. Michel	1:41 "
St. Charles	2:02 "
St. Henri	2:30 "
St. Jean Chrysostôme	2:45 "
Chaudière Junction	3:00 "
POINTE LEVI	3:30 "

C. FREER,

1er décembre 1862. Surintendant.

L'HYDROPUITE

OU

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.

1er août 1862.



DEPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE

QUÉBEC, 1er octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 14,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de PRICE, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le huitième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écr., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,

Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

J. LS. MARTINEAU,
MARCHAND,

Rue des Fossés St. Roch de Québec
Rue St. Pierre
Près du marché
Basse-Ville

QUÉBEC.

LE soussigné a l'honneur de remercier ses nombreux amis pour l'encouragement qu'il a reçu dans le cours de cette année.

Il a aussi le plaisir de leur annoncer qu'il vient de recevoir à ses deux magasins un assortiment considérable de ferronneries, à l'usage des cultivateurs, ainsi que des charrues provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises et américaines.



Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.

LE VERGER CANADIEN

OU

Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et les Jardins du Canada.

A vendra à l'imprimerie de Jos. Darveau et chez M. L. H. Hardy.

Prix: un sou.

AGENTS
DE LA

GAZETTE DES CAMPAGNES.

- Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écr.,
Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G.
Langlais, Procureur.
- Ile-Verte, Achille Bertrand, écr.
- Kamouraska, Chs. Lindsay, écr., N. P.
- Lambton, le Docteur Ls. Labrerque.
- L'Assomption, M. Poirier, écr., N. P.
- L'Islet, Jules Casgrain, écr., N. P.
- Maskinongé, le Docteur A. A. Duhamel.
- Pointe-aux-Anglais, St. Hermas, Basile
Charlebois, écr.
- QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire,
Basse-Ville.
- Rimouski, E. Grondin, écr., arpenteur.
- St. Alexandre (Kamouraska), M. Ed-
mond Lévêque, marchand.
- St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gon-
zague Vincent, M. P.
- St. Antoine de Tilly, Edmond LaRue,
écr., Notaire.
- St. Benoît (Montréal), le Notaire Le-
maire.
- St. Casimir, F. X. Gingras, écr.
- St. Césaire de Rouville, Révd. M. J.
A. Provençal.
- St. Croix, L. C. Desrochers, écr., J. P.
- St. Denis (en bas), M. S. Dionne.
- St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. A.
Gaudin.
- St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.
- St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile
Marquis.
- St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.
- St. Hélic, (Kamouraska) M. Edouard
Chapleau, marchand.
- St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric
Caron.
- St. Hermas, Frs. Gauvreau, écr.
- ST-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack,
libraire, rue Cascades.
- St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas
LaRue, écuier, E. M.
- St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écr.
- St. Julie de Somerset, J. B. Rous-
seau, écr.
- St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphi-
rin Lapierre, instituteur.
- St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écr.
- St. Scholastique (Montréal), Docteur
Duchesnay.
- St. Stanislas de Batiscau, le Docteur
Philippe Lassisserey.
- St. Thomas, Louis Blais, écr., avocat.
- Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.
- Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écr.

ISLE DU PRINCE-EDOUARD :

- Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd
M. Geo. A. Belcourt.

NOUVEAU-BRUNSWICK :

- St. Bruno (Madawaska), Révd. M.
L'Hiver.

A VENDRE

A L'IMPRIMERIE DE LA
Gazette des Campagnes :

LE CALENDRIER DU DIOCÈSE
DE QUEBEC, pour l'année 1863, approu-
vé par Monseigneur l'Evêque de Tioa, Ad-
ministrateur du Diocèse.

Les Oiseaux du Canada, par J. M. Le-
Moine, seconde édition, en deux volumes.
—Prix : une piastre les deux volumes.

Le Petit Almanach du Bas-Canada,
pour l'année 1863.

Archiconfrérie du Denier de Saint-
Pierre, suivi des instructions sur la ma-
nière de gagner les Indulgences.—Prix :
8 sous ; la douzaine, 3 chellins.

Considérations sur l'Agriculture Ca-
nadienne, au point de vue religieux, na-
tional, et du bien-être moral.—Prix : 12
sous—Ce volume est également en vente
à Québec chez MM. Crémazie et Hardy,
libraires, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi
qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Cha-
pleau, libraires.

Le Verger Canadien, ou Culture rai-
sonnée des Fruits qui peuvent réussir dans
les Vergers et Jardins du Canada.—Prix :
un écu le volume.

Recueil de Chansons Canadiennes et
Françaises, comprenant 450 chansons.—
Prix : un écu le volume.

Le Véritable Petit Albert, ou Secret
pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous
le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'ar-
gent, le cuivre, le fer, l'étain, le ferblanc,
etc.—Prix : 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et porta-
tive, pour arroser les jardins, chasser les
insectes des arbres, et nettoyer les citernes.
Ceux qui voudraient s'assurer de leur effi-
cacité avant que de les acheter, pourront
en faire l'essai à cette imprimerie.

AVIS.

COMME plusieurs personnes, parmi nos
abonnés, nous demandent les premiers
numéros de la Gazette des Campagnes de
la présente année, pour les faire relier, et
que les numéros 1, 2, 3, 7 et 8 sont épu-
isés, nous osons demander à ceux qui ne se
proposent pas de les garder de cette ma-
nière, de vouloir bien nous faire la faveur
d'envoyer les susdits numéros à ce bureau.
Ce léger sacrifice de leur part nous mettrait
en état de pouvoir satisfaire à de nom-
breuses demandes.

IMPRIMERIE

ÉTABLIE DISTRICT



DE
Ste. ANNE KAMOURASKA

Le soussigné, propriétaire-gérant de la
Gazette des Campagnes, informe ses
amis et le public en général qu'ayant fait
acquisition d'une presse, avec un assorti-
ment très-varié de caractères, peut exécu-
ter, en différentes couleurs et dans les
derniers goûts, toutes sortes d'imprimés :

LIVRES, BROCHURES,

BLANCS DE FABRIQUE,

CARTES D'AFFAIRES, DE VISITE,

BILLETS DE BANQUES,

CHÈQUES, REÇUS,

PROGRAMMES,

AFFICHES,

CIRCULAIRES,

BLANCS POUR AVOCATS ET NOTAIRES

ETC., ETC., ETC.

MM. les Greffiers de toutes les Cours
ainsi que MM. les Secrétaires de Muni-
cipalités trouveront, en s'adressant au sou-
ssigné, toutes les Formules de Blancs dont
ils ont besoin.

Le soussigné invite aussi MM. les Secr-
étaires des Sociétés d'Agriculture qui s'in-
tèressent au succès de la Gazette des
Campagnes, de vouloir bien l'honorer de
leur patronage.

ANNONCES.

La Gazette des Campagnes, vu la modi-
cité du prix d'abonnement, ayant obtenu
un nombre très-considérable de souscrip-
teurs, surtout parmi la classe agricole,
serait d'un grand avantage aux personnes
qui désirent annoncer dans les journaux.

Messieurs les Marchands, Manufactu-
riers d'instruments aratoires, etc, qui vou-
draient honorer la Gazette de leur annonce,
pourront le faire à de bonnes conditions, en
s'adressant au soussigné.

Toutes les personnes qui désirent s'abon-
ner à la GAZETTE DES CAMPAGNES, ou pa-
yer leur abonnement, envoyer des annonces,
devront s'adresser, par lettres affranchies,
au soussigné Propriétaire-Gérant. C'est
à lui aussi que devront se payer les ar-
rages.

J. H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.